



Editorial : Emploi, salaires, retraite : tous mobilisés, rassemblés et exigeants !

Dans un contexte économique et social caractérisé par une situation de l'emploi dégradée, des difficultés de pouvoir d'achat et une aggravation des conditions de travail pour de nombreux salariés, dans le public et dans le privé, en France et en Europe, les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA réaffirment que la sortie de crise passe par des politiques publiques en faveur d'une relance économique intégrant la satisfaction des besoins sociaux. Avant même que le Président de la République ne réunisse un "sommet social"

le 10 mai 2010, le Premier ministre annonce un gel des dépenses de l'Etat pour les 3 ans à venir. Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA condamnent cette annonce et considèrent que la réduction des déficits ne peut être envisagée sans assurer la cohésion sociale et la réduction des inégalités, en particulier par une fiscalité plus redistributive. Donner la priorité à l'emploi stable, améliorer les salaires et le pouvoir d'achat, réduire les inégalités, réorienter la fiscalité vers plus de justice sociale, investir pour l'emploi de demain par une politique industrielle prenant en compte les impératifs écologiques et par des services publics de qualité restent nos objectifs communs.

Concernant les retraites, elles rappellent que l'emploi "en quantité, en qualité et qualifié, reconnu et valorisé" doit devenir une priorité dans les entreprises et les administrations pour redonner du sens au travail, à la société toute entière. C'est une source de financement incontournable pour assurer le devenir et la pérennité de notre système de retraites par répartition basé sur la solidarité intergénérationnelle. Une plus juste répartition des richesses, la réduction des inégalités, l'égalité entre les Femmes et les Hommes au travail s'imposent aussi pour garantir à tous un bon niveau de vie à la retraite. L'âge légal de départ en retraite à 60 ans doit être maintenu. La pénibilité du travail doit être reconnue et ouvrir des droits à un départ anticipé à la retraite. La concertation en cours, le calendrier extrêmement serré imposé n'offrent pas une qualité de dialogue social acceptable pour répondre à un tel enjeu de société, d'autant que les seuls éléments de la réforme proposée restent le recul de l'âge légal de départ à la retraite et l'allongement de la durée de cotisation dans un cadre budgétaire constant.

Pour toutes ces raisons et dans un cadre unitaire, les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA appellent les salariés, les retraités, les jeunes et les privés d'emploi à une journée nationale de mobilisation le jeudi 27 mai 2010 pour interpeller ensemble les pouvoirs publics, tous les employeurs et peser sur les choix à venir. Elles appellent l'ensemble de leurs organisations à se rencontrer pour décider, dans les entreprises et lieux de travail, d'actions unitaires de haut niveau donnant lieu à des grèves et des manifestations interprofessionnelles dans les territoires.

**Communiqué commun CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA
du 6 mai 2010**

A quand la rigueur pour les profiteurs de la crise ?

François Fillon vient d'annoncer le gel des dépenses publiques, donnant ainsi un nouveau coup d'accélérateur à une politique déjà massivement destructrice d'emplois publics (RGPP, suppression d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, stagnation des salaires...). Il annonce que les dépenses de fonctionnement devraient baisser de 10% en 3 ans dont 5 dès l'an prochain.

Cela veut dire l'éducation et la santé sacrifiées une fois de plus, cela veut dire des inégalités sociales renforcées avec l'appauvrissement des services publics, l'étranglement des budgets sociaux. Cela veut dire aussi une recherche publique cantonnées aux thématiques immédiatement rentables.

Cette politique prive la France d'emplois créateurs de richesses et qui alimentent la sécurité sociale. Elle va priver les salariés des améliorations de salaires nécessaires pour augmenter leur pouvoir d'achat. Elle prive les jeunes de perspectives d'accès rapide à un emploi stable tandis que leurs parents sont sommés de travailler plus longtemps : on voit la duplicité des injonctions à travailler plus longtemps, alors qu'on crée par les deux bouts les conditions de rétrécissement de la période réelle d'activité, amenant bel et bien à la baisse des pensions pour les uns et à la précarité, voire au chômage pour les autres.

La cure d'austérité ne distingue pas les âges de la vie !

L'objectif affiché est de ramener le déficit public à un taux inférieur à 3% du PIB en 2013. Nicolas Sarkozy et son gouvernement craignent le risque d'être « déclassés » et veulent être les premiers de la classe des disciples des agences de notation ! Leur choix est donc de s'en prendre toujours davantage aux salariés, aux retraités et futurs retraités, aux privés d'emplois alors que les banques, sauvées par les milliards qui ont creusé les déficits, en ont profité pour spéculer et faire payer aujourd'hui la crise au peuple Grec.

L'argent public doit aller aux services publics pour répondre aux besoins de la population et non aux spéculateurs dont il faut au contraire taxer les revenus. Pour trouver des ressources, il faut par exemple revenir sur le bouclier fiscal qui prive le budget de l'état de ressources indispensables permettant une redistribution essentielle pour réduire les inégalités. Une politique ambitieuse de créations d'emplois, notamment dans le cadre d'un développement industriel respectueux de l'environnement, doit être impulsée par les pouvoirs publics.

C'est une toute autre politique qu'il faut mener ! Il est désormais temps d'inverser la tendance qui voit s'accroître la part des profits et réduire la part du travail. Un autre partage des richesses doit s'imposer et être imposé au marché.

La journée nationale unitaire de mobilisation du 27 mai prochain sera l'occasion d'opposer à la solidarité des profits la solidarité citoyenne contre l'injustice sociale et fiscale pour le développement des services publics.

Communiqué FSU, Les Lilas, le 7 mai 2010

Un 1er mai de luttes et d'espoirs !

Comme dans tous les pays, le 1er mai a rassemblé en France des centaines de milliers de personnes dans de nombreux cortèges, très revendicatifs, dans toute la France. Emploi, salaires, retraites étaient au cœur des revendications.

A 10 jours du sommet social et au moment où s'ouvrent les discussions sur les retraites, les salariés, du public comme du privé, les chômeurs, les retraités et les jeunes ont réaffirmé leurs exigences d'amélioration des conditions de vie et de travail pour tous et montré leur capacité à se rassembler pour peser sur les choix à venir.

Face aux effets néfastes de la crise économique et sociale qui aggravent encore la situation des plus fragiles, qui creusent les inégalités, détruisent des milliers d'emplois et mettent à mal les solidarités, les salariés ont montré leur détermination à imposer d'autres choix et notamment l'urgence d'un autre partage des richesses.

La FSU refuse que les salariés, les retraités, les chômeurs et les jeunes soient les victimes d'une crise dont ils ne sont pas responsables. Partout en Europe la dette et les déficits publics sont

lourds de menaces sur les retraites, la protection sociale, les services publics... Le moment est venu de prendre au niveau de l'Union européenne des mesures pour protéger l'ensemble des citoyens, et en particulier de mettre la finance au service de la société.

En France, le gouvernement doit inverser sa politique et développer les emplois nécessaires, en finir dans la Fonction publique avec le dogme de la suppression d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite et avec le recours à la précarité, améliorer le pouvoir d'achat de tous et garantir l'avenir du système par répartition des retraites en garantissant une retraite de haut niveau pour tous.

Ces évolutions sont nécessaires et possibles. Après cette étape de mobilisation très réussie, la FSU demande au gouvernement d'entendre ce message. Si tel n'est pas le cas, d'autres mobilisations seront très rapidement indispensables.

Communiqué FSU, Les Lilas, le Premier Mai 2010

Retraites dans la fonction publique : Des pistes marquées par la rigueur !

La FSU a été reçue mardi 4 mai au ministère du travail et de la Fonction publique. Une prochaine audience est programmée le 11 juin prochain.

Au cours de la rencontre, qui a essentiellement porté sur l'emploi des seniors dans la Fonction publique, les représentants du ministre n'ont donné aucune information sur leurs choix, indiquant qu'ils souhaitaient entendre le point de vue des organisations syndicales.

Cependant, les échanges se sont fréquemment heurtés à la volonté gouvernementale de faire des économies. Cette préoccupation va jusqu'à mettre en cause l'actuel dispositif du minimum de pension de la Fonction publique, présenté comme incitant à un départ précocement alors qu'il n'est qu'un filet de secours pour la moitié des fonctionnaires territoriaux et une partie de ceux de l'Etat et l'hospitalière.

La FSU a indiqué que de son point de vue, il convenait de fixer des objectifs communs aux différents régimes de retraite et d'organiser les financements en conséquence. La justice sociale n'est pas un luxe

qui serait hors de portée de notre pays.

Elle a demandé que les concertations en cours soient construites à partir d'un bilan des réformes antérieures, que les mesures envisagées soient interrogées à partir des conséquences qu'elles auraient pour les agents de la Fonction publique et plus généralement pour les salariés.

Elle a soumis à la discussion des points absents de l'ordre du jour proposé par le ministre comme l'élargissement de l'accès à la cessation progressive d'activité (CPA), la situation des retraités polypensionnés, les bonifications d'un an supprimées pour les enfants nés après 2004 et mises sous conditions pour les enfants nés avant cette date.

La FSU continuera à porter dans le débat public ces propositions pour les retraites ; c'est dans cet esprit qu'elle participera aux prochaines rencontres intersyndicales.

Communiqué de presse FSU du 5 mai 2010

Crise financière en Grèce

Au sein de l'Union européenne (UE), après la Hongrie (Octobre 2008) et la Lettonie (décembre 2008), la Grèce membre de la zone euro est aujourd'hui amenée à recourir à un prêt d'urgence auprès du FMI, combiné avec des prêts auprès de pays européens, Allemagne et France notamment. Face à la baisse de l'euro et aux premiers signes d'une contagion menaçant dans un premier temps le Portugal puis l'Espagne, un accord entre le FMI, les exécutifs des pays de la zone euro et le gouvernement grec a été trouvé dimanche 2 mai.

Mais des mesures d'austérité imposées par le FMI et les pays européens prêteront frapperont l'ensemble des salariés grecs : hausse de 2% de la TVA, baisse des revenus des salariés du public et de l'ensemble des retraités pouvant dépasser 15% cumulée à un gel de leurs salaires ou retraites durant trois ans, recul de l'âge de départ à la retraite, licenciements facilités, etc.

Par contre aucune mesure n'est prise à l'encontre des intérêts des entreprises financières, pourtant largement à l'origine de la crise financière de 2008, et donc de l'explosion de la dette des Etats et de la crise actuelle.

Ainsi les pays membres de la zone euro, ne pouvant emprunter auprès de la Banque centrale européenne (BCE), sont obligés de se tourner vers les marchés financiers. Les banques se nourrissent ainsi sur le dos des Etats endettés, et donc au détriment des peuples : elles empruntent au taux de 1% auprès de la BCE, puis, simples intermédiaires, elles prêtent aux Etats à des taux fructueux, 3% pour la France ou l'Allemagne, et jusqu'à plus de 10% pour la Grèce.

Partout en Europe la dette et les déficits publics sont lourds de me-

naces sur les retraites, la protection sociale, les services publics... Le moment n'est-il venu de prendre au niveau de l'Union européenne (UE) des mesures pour protéger l'ensemble des citoyens, et en particulier de mettre la finance au service de la société?

Tout d'abord il faudrait donner aux Etats de la zone euro la possibilité d'emprunter auprès de la BCE. Ensuite devrait être mise en place une politique fiscale redistributive et écologique, mettant notamment hors jeu les paradis fiscaux et freinant la spéculation. Cela permettrait de réduire les déficits publics en Europe, sans imposer aux salariés des plans de rigueur qui, d'ailleurs, portent le risque de freiner la production économique, d'aggraver la crise de la dette publique et de déboucher sur une crise politique majeure de l'UE et en particulier de la zone euro.

Il est urgent d'affirmer la solidarité des peuples face aux marchés et aux banques et de construire un mouvement de solidarité au niveau de toute l'Europe.

La FSU exprime tout son soutien et sa solidarité au peuple et aux syndicats grecs mobilisés. Avec eux, la FSU refuse que les salariés soient les victimes d'une crise dont ils ne sont pas responsables. A l'occasion de la journée de manifestations et de grève générale en Grèce, le 5 mai 2010, la FSU appelle à participer à un rassemblement unitaire le même jour à 18h30, devant la Délégation de la Commission européenne à Paris (288 Bd Saint Germain 75007).

Communiqué de presse FSU du 3 mai 2010

Rencontre avec le ministre du travail au sujet des retraites

La FSU était reçue hier par le ministre du travail pour discuter de la réforme des retraites. Alors que le calendrier se resserre, le ministre n'a pas dévoilé les pistes qui seront privilégiées par le gouvernement, se contentant d'expliquer qu'un « document d'orientation » serait remis aux organisations syndicales d'ici mi mai, pour engager le débat dans un calendrier forcément contraint!. Compte tenu de ce calendrier, il est temps que le ministre joue carte sur table ! La FSU demande que le gouvernement présente très vite ses propositions afin d'engager de réelles concertations avec l'ensemble des partenaires.

Au cours de cette rencontre, la FSU a rappelé une nouvelle fois son attachement à l'amélioration du niveau des pensions pour tous les salariés et la nécessité de corriger les dégradations subies par les fonctionnaires depuis la réforme de 2003 (CPA, avantages familiaux, inégalités homme/femme, baisse du niveau des pensions....).

Il n'est, pour la FSU, pas question de remettre en cause l'âge lé-

gal de départ à la retraite et le calcul du montant des pensions sur les 6 derniers mois. Faire croire à l'opinion que cet « alignement » entre le public et le privé garantirait plus de justice et d'égalité entre les salariés est un leurre. Cela conduirait inévitablement à dégrader un peu plus le niveau des pensions sans apporter d'amélioration aux salariés du privé. Une telle logique nierait aussi les spécificités des carrières des fonctionnaires. Il faut se garder de tout simplisme et pour atteindre un objectif commun, un traitement équitable de chacun, il faut parfois procéder par des modalités différentes !

En revanche la FSU a demandé que le débat intègre la question du financement des retraites et que celui-ci ne repose pas que sur les seuls salariés. La FSU appelle à faire du 1er mai une journée forte de revendications pour notamment défendre l'avenir du système de retraite par répartition, l'emploi et le pouvoir d'achat de tous les salariés et retraités.

Communiqué de presse FSU du 23 avril 2010

Pourquoi la FSU boycotte le CSE

Le CSE du 6 mai doit étudier le projet d'arrêté « portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier » signé par les 2 ministres de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Ce référentiel était annexé au cahier des charges de la formation de 2006 que les ministres ont décidé d'abroger. Ils ont fait le choix de ne plus publier de cahier des charges et proposent seulement une circulaire d'application, qui ne donne aucun cadrage national de la formation disciplinaire et professionnelle des futurs enseignants. Par ailleurs ce projet de circulaire pose de multiples problèmes sur la définition du métier qu'elle induit, sur les stages, non obligatoires en MASTER et sur l'encadrement de ceux-ci. La définition et l'organisation de l'année de stage post concours maintiennent toutes les insuffisances et dangers dénoncés et les formes de mise en œuvre contestées par la FSU.

La suppression du cahier des charges confirme l'éclatement du cadre national de la formation et le renvoi aux académies et départements d'une part importante de la formation après le concours.

La FSU dénonce une fois de plus le manque d'ambition pour la formation des enseignants, le désengagement du Ministère de l'Éducation Nationale qui renvoie toute responsabilité de la formation aux universités et aux rectorats, en fonction des possibi-

lités locales. Elle rappelle sa volonté que soit mis en place un véritable cadrage national de la formation des enseignants. C'est pourquoi, la FSU boycotte le CSE du 6 Mai.

A ce jour, tout reste à faire pour améliorer la formation des professeurs, documentalistes et CPE partout sur le territoire, l'objectif étant l'amélioration et la démocratisation de l'accès aux savoirs et la réussite des élèves et des étudiants de la maternelle à l'université. Maintenant et plus que jamais s'impose l'abandon et la remise à plat de cette réforme qui constitue, en l'état, une importante régression du système éducatif. La FSU rappelle son exigence du maintien des Iufm.

Devant une opposition de la communauté éducative à un niveau rarement atteint, il est temps de sortir du labyrinthe qu'est devenue la formation des enseignants pour les étudiants, les nouveaux recrutés et pour leurs formateurs.

A quatre mois de la rentrée scolaire, il est temps de mettre un terme à deux années d'improvisation et de mépris. L'avenir de la jeunesse est en cause.

La FSU appelle tous les personnels à participer à une journée nationale décentralisée le jeudi 20 Mai sur la formation des enseignants.

Communiqué de presse FSU du 06 mai 2010

Marche Paris-Nice des travailleurs sans-papiers

"La FSU soutient la marche Paris-Nice des Sans papiers qui se déroulera tout le mois de mai et dont l'arrivée coïncidera avec la tenue du sommet Afrique-France. Elle appelle ses sections départementales se trouvant sur sa route à participer à la marche et à l'accueil des sans-papiers"

Le départ est prévu de Paris, Place de la Nation, depuis la manifestation du 1er mai.

Les étapes seront les suivantes :

1. mai => Vitry sur Seine (94), 2. mai => Evry (91)
3. mai => Melun (77), 4. mai => Sens (89) – en TER ou bus
5. mai => Joigny (89), 6. mai => Auxerre (89)
7. mai => Dijon (21) - en bus, 8. mai => Châlon sur Saône (71)
9. mai => Tournus (71), 10. mai => Mâcon (71)

11. mai => à préciser (69), 12. mai => Lyon (69)
13. mai Journée à Lyon, 14. mai => Vienne (38)
15. mai => Roussillon (38), 16. mai => St Vallier (26)
17. mai => Valence (26), 18. mai Journée à Valence
19. mai => à préciser, 20. mai => Viviers (07)
21. mai => Mornas (84), 22. mai => Avignon (84)
23. mai Journée à Avignon, 24. mai => à préciser (84)
25. mai => à préciser (13), 26. mai => Marseille (13)
27. mai Journée à Marseille, 28. mai => Cannes (06) – en bus
29. mai => Nice (06), 30. mai Manifestation à Nice

Les Lilas le 26 avril 2010

Conseil National de la Formation Professionnelle

Tout au Long de la Vie, réunion plénière du 23 avril 2010

Réunion en format un peu restreint du fait de l'absence de la représentation régionale, en période de renouvellement suite aux élections régionales.

1/ **Approbation du relevé des débats de la plénière du 17 février 2010.**

Unanimité

2/ **Un projet de décret**, « relatif au fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels », a été communiqué la veille au soir du Conseil. Il n'a donc pu être diffusé qu'en début de séance. De plus aucun représentant du ministère de l'économie n'était présent en séance pour le défendre. Il ne sera donc pas traité. Décision à l'unanimité. Façon pour le Conseil d'envoyer un message aux services de l'Etat.

3/ **Projet de décret « relatif aux organismes paritaires collecteurs agréés des fonds de la formation professionnelle ».**

Présentation par la sous direction de la DGEFP.

Le représentant (CGT) du collège des organisations représentatives des salariés et des employeurs, vice président du Conseil, fait une déclaration liminaire en leur nom (Nb. Ceux-ci, selon une tradition bien établie, se sont réunis sur place le matin même avant l'ouverture de la séance).

Il rappelle pour commencer qu'une concertation a eu lieu entre l'Etat et les « partenaires sociaux » que ceux-ci considèrent comme inaboutie. Est regrettée d'autre part la « précipitation », « l'absence de vue d'ensemble » et « le manque de simulations financières pour appuyer la décision ». A Des réponses sont attendues de la part de l'Etat.

Sur le fond du texte, le représentant salue « les avancées de l'Etat » et se déclare satisfait de « l'architecture globale du texte ». Cependant deux points de désaccords apparaissent (Art 4 sur la proratisation des dépenses d'information et de gestion ; Article 38 sur la disparition de la possibilité de cofinancement de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi). Admettant que la discussion reste possible sur ces deux points, il indique par contre que l'article 17 est inacceptable en l'état. Ce point est considéré comme un « point dur » sur lequel les partenaires sociaux ne transigeront pas. Il s'agit de l'article 17 qui stipule que « les frais d'observatoire, d'études et de recherches, incluant l'ingénierie de certification, sont considérés comme des frais de gestion ». Du point de vue du collège employeurs et salariés, ceci est totalement faux.

La réponse de l'Etat n'ayant pas convaincu, le MEDEF déclare qu'après expertise de cet article, aucun argument juridique ne peut être retenu. En conséquence il est en droit de se demander si il n'y a pas de la part de l'Etat la volonté de « faire la preuve que les OPCA sont incapables de mener à bien leurs missions ». Il attend une réponse précise de l'Etat.

Celle-ci n'ayant pas été apportée, une brève suspension de séance est demandée afin que le collège (employeurs / salariés) puisse se concerter. A titre exceptionnel, la FSU, l'UNSA et la FNSEA sont invitées à participer au débat. Après un bref rappel du point de vue de la CGT, de la CFDT, du MEDEF et de la CG-PME qui, toutes et dans une belle unanimité rappellent leur condamnation de cet article et appellent à la solidarité les autres organisations syndicales, il est demandé aux « invités » de s'exprimer. Accord de la FNSEA La FSU apprécie les avancées en matière de transparence et de contrôle de gestion des OPCA mais dénonce une nouvelle tentative d'instrumentalisation de la part de l'Etat du champ de la FP et entend l'appel des organisations de salariés. Elle votera contre le projet de décret. L'UNSA adopte finalement la même position. Suit un rapide échange sur le contenu de la déclaration que devra faire le représentant des partenaires sociaux à la reprise de séance : « L'ensemble des organisations d'employeurs et de salariés du Conseil a décidé de ce prononcer contre le projet de décret relatif.... »).

Vote sur le projet :

contre 15 / Abstention (OS et employeurs) 2 (FFP et ?) / Pour 9 (Etat).

Le Conseil émet un avis négatif.

4/ **Présentation du projet de rapport d'activité par le président.**

Fort heureusement, celui-ci précise d'emblée que l'avant-propos, sous sa propre signature, n'engage que lui-même. La FSU se satisfait de cette dissociation dans la mesure où deux points auraient fait débat (le constat que « la formation professionnelle devient explicitement le premier levier de la politique de l'emploi » et l'affirmation que « les 28 milliards d'annuels que la France consacre à cette politique paraissent suffisants pour répondre aux besoins à ce stade ». La CGT exprime le même point de vue.

Tout en regrettant que le rapport ne puisse rendre compte de toute la richesse des échanges au sein du Conseil (mais l'exercice est difficile) l'assemblée approuve à l'unanimité le projet de rapport.

5/ Un bref échange relativement informel sur l'absence de réponse de l'Etat sur les moyens indispensables au Conseil pour faire face à l'extension importante de ses responsabilités clôt la séance.

Jean-Marie Canu

**Retrouvez les infos
sur le site web de la fsu:
<http://fsu.fr>**

Imprimé par nos soins - n°ISSN: 1247-2859 - N°CPPAP: 0710 S 07455 - Dépôt Légal: mai 2010 - Prix: 0.40€
Directrice de la Publication: Bernadette GROISON
POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, **Info**
104 Rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - TEL: 0141632730 - FAX: 0141631548 - **Courriel** : fsu.nationale@fsu.fr